



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0318**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Givors

objet : Convention projet urbain régional (PUR) tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Givors pour les projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du centre-ville et des Vernes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0318**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Givors
objet :	Convention projet urbain régional (PUR) tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Givors pour les projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du centre-ville et des Vernes
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Rappel du contexte

La Ville de Givors compte 2 sites inscrits au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) d'intérêt régional (PRIR) : le centre-ville et les Vernes. Ces 2 QPV présentent d'importantes difficultés sociales et urbaines. Les actions engagées dans le cadre de la politique de la ville et de renouvellement urbain, notamment dans le cadre du 1^{er} programme national de renouvellement urbain (PNRU 1), ont permis d'amorcer la transformation de ces quartiers et il s'agit aujourd'hui de poursuivre ces dynamiques et les efforts.

Le projet pour Givors présenté lors du comité régional de coordination des financeurs de novembre 2018 n'a pas emporté l'adhésion des représentants de l'État pour que soient définitivement réservés les crédits de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pré-fléchés au titre du NPNRU. Lors du comité régional de pilotage du NPNRU du 8 mars 2019, compte tenu de la tension sur l'enveloppe régionale et de l'état d'avancement des autres projets inscrits par rapport à celui de Givors, l'État a pris la décision de donner la priorité aux projets plus matures.

Il n'y a pour l'instant pas de convention de renouvellement urbain pour Givors en discussion avec l'ANRU, dans le cadre du NPNRU.

Cependant, l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, conscients des enjeux importants sur le territoire de Givors, affirment leur soutien au territoire au travers de plusieurs engagements financiers.

Par courrier du 15 mars 2019, le Président de la Région a confirmé au Président de la Métropole de Lyon ses engagements financiers pour les programmes de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) métropolitains au titre du soutien de la Région à la politique de la ville et de renouvellement urbain. Une enveloppe de 3 800 000 € est réservée pour les quartiers de Givors :

- 1 400 000 € pour l'opération d'aménagement d'ensemble de l'îlot Oussekiné dans le centre-ville dont la Métropole est maître d'ouvrage,

- 2 400 000 € pour l'opération de requalification du centre commercial et de services du quartier des Vernes dont la Ville est maître d'ouvrage.

II - Centre-ville : l'opération d'aménagement Oussekin

Situé au cœur du centre-ville, à proximité de l'Hôtel de Ville et de la gare, l'îlot Oussekin accueille le conservatoire - équipement à fort rayonnement - et présente une opportunité de mutabilité significative liée à des délaissés en cœur d'îlot et à l'état dégradé de certaines constructions. La mutation urbaine de l'îlot Oussekin-Longarini est stratégique pour le devenir du centre-ville ancien de Givors afin de proposer une nouvelle qualité de vie et de poursuivre son changement d'image.

Les orientations portées par l'opération Oussekin sont :

- de redéfinir et requalifier les rues et passages afin de développer les liens (piétons et/ou véhicules) avec le reste du quartier et d'apporter une meilleure lisibilité,
- d'ouvrir l'îlot, notamment pour mettre en valeur les équipements publics du secteur,
- de démolir des logements majoritairement privés et reconstruire des logements pour améliorer et diversifier l'offre d'habitat,
- de rationaliser les stationnements pour diversifier les usages, notamment de proximité, et retrouver des espaces qualitatifs en cœur d'îlot.

L'enveloppe financière prévisionnelle en dépenses et recettes de l'opération de requalification de l'îlot Oussekin a été approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3820 du 30 septembre 2019.

Le coût global de l'opération est estimé à 11 713 000 € TTC. Outre des recettes liées à la cession de charges foncières, ce projet fait l'objet d'une subvention de l'État (dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)) d'un montant de 1 317 273 €. La Ville participe également à ce projet au titre des équipements publics de sa compétence (convention de maîtrise d'ouvrage (CMOU) approuvée lors du Conseil municipal du 14 octobre 2019) et par la prise en charge du déficit de l'opération à hauteur de 10 %. Le reste du déficit, soit de 90 %, est pris en charge par la Métropole. La subvention attendue de la Région représente 1 400 000 €. De nouveaux cofinancements pourront être sollicités afin de poursuivre la mise en œuvre de cette opération.

III - Les Vernes : l'opération de requalification du centre commercial et de services

L'intervention sur le centre commercial et de services, portée par la Ville, s'inscrit dans la continuité des projets menés en amont. Il s'agit de poursuivre le processus de renouvellement urbain des Vernes engagé dans le cadre du PNRU 1 et de finaliser le confortement de la centralité (secteur Duclos).

Le bâtiment du centre commercial et de services accueille des commerces de proximité et des services publics (mairie annexe, centre social, crèche, Vernes Emploi). Ce bâtiment date de 1973 et n'a pas connu de réhabilitation lourde depuis sa construction. Outre la requalification du bâtiment, les objectifs du projet sont les suivants :

- réimplanter les activités commerciales dans sa partie Est qui présente le linéaire de façades le plus visible depuis le domaine public,

- développer les équipements présents sur le site avec :

- . relocalisation en rez-de-chaussée de la crèche située en étage et augmentation de sa capacité d'accueil pour la porter de 20 à 30 berceaux,

- . augmentation des surfaces de plancher dévolues au centre social/centre de loisirs, à la mairie annexe et aux permanences emploi/insertion,

- . intégration d'une nouvelle offre de services publics par relocalisation des locaux de la protection maternelle et infantile (PMI),

- . rechercher, pour la partie équipements, une mutualisation des fonctions communes : accueil, sanitaires, etc.

La requalification du pôle commercial et de services constitue un enjeu fort pour le quartier et la vie quotidienne de ses habitants. Elle est essentielle et doit permettre d'insuffler une ambiance propice au bien vivre ensemble au cœur du quartier. Elle doit permettre de conforter l'offre de services de proximité et le statut de centralité de ce cœur de quartier.

Il convient de formaliser les concours financiers et les modalités de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville pour ces opérations par le biais d'une convention tripartite PUR ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve la convention PUR tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Givors pour les projets des QPV du centre-ville et des Vernes à Givors.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter toutes subventions pour le projet et à signer tout document relatif à celles-ci.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.

.